L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.
VENDREDI, (MATIN) 15 JUIN 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

Représentant du 1er. District, au Congrès:
E. D. WHITE.

Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront candidates en juillet prochain, à l'élection de représentans:

Zéphir Canonge. | Antonio Ducros.
Wm. F. Duplessis, | S. D. Dixon,
E. A. Canon, | B. Marigny.
Felix Labatut.

Liste générale des Candidats aux places de Représentants à la Législature.

La paroisse d'Orléans nomme sept membres.

Antonio Ducros, | J. M. Kennedy,
Zéphir Canonge, | E. Mazureau.
E. A. Canon. | Chs. F. Daunoy,
J. R. Sterrett. | Albert Hoa,
S. D. Dixon, | L. Hebron,
Wm. F. Duplessis, | D. Augustin.
F. Labatut, | Louis Allard,
B. Marigny, | J. Lallande.
J. A. Grymes,

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 15 juin.

Dans la dernière séance du Conseil-de-Ville, ce corps a rappelé l'ordonnance du 23 février 1829, qui autorisait la vente, chaque semaine, des marchandises qui encombrent la Levée. A la place de cette ordonnance abusive, qui permettait à la police de disposer d'une manière si tyrannique de la propriété des citoyens et des étrangers, il a été adopté une autre disposition, qui soumet à une amende d'une à cent piastres, tout individu qui encombrera la Levée de ses marchandises, et de plus le maire sera autorisé à faire transporter aux frais du propriétaire les dites marchandises; mais où? c'est ce qu'on ne dit pas. Sauf cette clause, dont la vague est encore un vice auquel il faudra remédier, cette dernière ordonnance est moins mauvaise que l'ancienne. On aurait pu, néanmoins, en rapprochant un peu le *minimum* et le *maximum* de l'amende, laisser un peu moins à l'arbitraire; mais il ne faut jamais sauter à pieds joints sur le chapitre des considérations.

Et maintenant, une remarque: depuis février 1829 l'ordonnance qu'on vient de rapporter était en vigueur; le maire, en vertu de cette ordonnance, a fait vendre sur la Levée une grande quantité de marchandises prises en contravention, et dont les propriétaires sont encore pleins de vie; ne vont-ils point s'autoriser de l'opinion même du Conseil actuel, et d'un jugement récent de la Cour Suprême, qui a déclaré que la partie de l'ordonnance de 1829 qui a été rappelée était inconstitutionnelle, pour revenir sur ces ventes et demander une indemnisation? Le cas serait curieux, et ce serait une assez bonne leçon pour nos faiseurs d'ordonnances.

Quelqu'un se sera amusé aux dépens du *Mercantile Advertiser*, en lui donnant des *nouvelles* du Mexique. *Il y a eu*, dit-il, *un changement de ministère, mais l'aspect politique du gouvernement n'a subi aucune altération. Santa-Anna assemble toutes ses forces pour marcher sur Mexico.*

Si notre contemporain eût donné un peu plus d'attention aux événemens, il aurait vu que les journaux de Tampico jusqu'au 28 du mois dernier avaient été reçus ici depuis lundi dernier; et qu'ils annonçaient, sur l'autorité du *Registro-Oficial* de Mexico du 18, la résignation d'Alaman, ministre des affaires intérieures et extérieures, de Facio, ministre des finances, et d'Espinosa, ministre de la justice. Le ministre de la guerre, Calderon, qui commandait l'armée qui a fui si précipitamment de devant Véra-Cruz, est le seul qui reste; et il suivra sans doute l'exemple qui lui est donné par ses collègues, dès qu'il en aura eu connaissance. Au lieu que Santa-Anna soit occupé à *assembler ses forces pour marcher sur Mexico*, on *sait* qu'il est parti de Véra-Cruz le 18, avec une armée bien organisée, forte d'environ 4,000 hommes, et qu'aux dernières dates ses avant postes étaient à Jova, village situé à trois lieues de Jalapa. Et tout nous porte à croire qu'il est maintenant à Mexico.

Autant que nous pouvons comprendre les vues de Santa-Anna, telles qu'il les a développées dans ses proclamations, au moment de sa levée de boucliers à Véra-Cruz, il ne cherche ni ne désire un changement *dans l'aspect politique du gouvernement* de son pays. Il ne demandait que la retraite des ministres, et que les affaires publiques fussent confiées à des hommes plus soigneux des vrais intérêts et de la constitution de la république. Si l'on avait accédé à cette demande, le sang qui a coulé en si grande abondance aurait été épargné, et les désastres qui sont arrivés aux ministériels auraient été prévenus. Mais, puisque Santa-Anna et son parti ont été obligés de recourir à la force, maintenant que le succès a sanctifié ce qui autrement aurait été considéré comme de la rebellion, il n'est guères probable qu'ils permettent à celui qui a été la cause de tous ces maux, à Bustamante, de retenir plus long-temps un pouvoir qu'il a usurpé et dont il a si constamment abusé. On parle déjà d'une convention générale, pour s'occuper des questions importantes qui doivent nécessairement s'élever dans l'intervalle qui s'écoulera entre l'élection du prochain congrès, et sa réunion en avril prochain. Santa-Anna et la cause qu'il défend ont été souvent noircis dans cette ville, par les partisans *intéressés* de Bustamante; et nous croyons de notre devoir envers un patriote distingué et un brave soldat, de désabuser l'esprit public sur son compte. Dans ce but, nous profiterons du premier moment de loisir pour offrir à nos lecteurs un exposé succinct des causes qui ont motivé la dernière insurrection, ainsi que l'historique rapide de ses progrès jusqu'à son heureux dénouement.

Nous extrayons ce qui suit du *Commercial Advertiser* du 31 mai:—

Le brick *Draco*, capitaine Baugs, venant de Rio-Janeiro, apporte des journaux de cette ville jusqu'au 18 avril inclusivement. Le pays paraît être dans un état d'agitation. Les républicains ont fait, le 3 avril, une tentative pour révolutionner le pays, et ce mouvement commençait avec quelque apparence de succès. Un corps de républicains de 400 hommes, réussit à s'emparer des deux forts qui commandent le port. Environ 300 d'entr'eux se dirigèrent ensuite vers le Campo Sta. Anna, où ils furent rencontrés par la garde nationale, et défaits après une vive escarmouche; ils perdirent environ 20 hommes des leurs, qui furent tués. Le jour suivant, les républicains qui étaient en possession des forts, capitulèrent par l'intercession de l'amiral anglais. L'objet des rebelles était d'obtenir le renvoi de la régence actuelle. Quelques-uns de ceux qui ont été pris, se sont plaints de n'avoir pas été soutenus par leur parti comme on le leur avait promis.

En conséquence de ces événemens, la régence demanda le transfert du jeune empereur don Pedro II, de St.-Christophe au palais de la capitale; mais son tuteur Andrade s'y refusa. Néanmoins il fut transféré au palais le 14.

Trois jours après, il y eut une autre tentative de révolution dans un autre endroit. Un corps d'environ 400 hommes s'assembla à St.-Christophe, et ayant été rejoint par les domestiques de l'empereur, il marcha sur la capitale, en proclamant Pédro Ier. Les rebelles furent rencontrés à temps par la garde nationale, et défaits; environ 30 furent tués. Ainsi le gouvernement actuel est menacé de deux côtés, et par les anciens amis de l'empereur, et par les ennemis du père et du fils, et des rois en général. Néanmoins, aucun de ces partis ne peut agir seul; mais on craint qu'il ne s'opère un rapprochement entre les deux partis extrêmes, les ultra-impériaux et les républicains, auquel cas la régence serait renversée. Après la défaite du dernier parti, la garde nationale revint en ville, et s'étant mise en bataille devant le palais, elle salua avec enthousiasme le jeune empereur, qui était placé à une fenêtre.

Nous apprenons par la *Gazette* de Pensacola, que la frégate des E.-U. le *Vincennes*, commandée par le capitaine E. R. Shubrick, est partie de Pensacola le 7 du courant pour Guatemala. M. James Shannon, chargé d'affaires américain, et sa famille, sont passagers sur cette frégate.

[illegible] que la charte de la banque des Etats-Unis soit favorable par le congrès; l'opinion du sénat, sur laquelle les partisans de la banque comptaient d'abord avec certitude, leur semble maintenant douteuse. Voici le tableau que publie l'un d'eux:

	Pour le bill	contre	incertains
Maine	2	,,	,,
N. Hampshire	1	1	,,
Massachusetts	2	,,	,,
R. Island	2	,,	,,
Connecticut	2	,,	,,
Vermont	2	,,	,,
N. York	,,	2	,,
N. Jersey	1	1	,,
Pennsylvanie	2	,,	,,
Delaware	2	,,	,,
Maryland	2	,,	,,
Virginie	,,	2	,,
Caroline du N.	,,	2	,,
Caroline du S.	,,	2	,,
Géorgie	,,	2	,,
Tennessee	,,	2	,,
Kentucky	1	1	1
Ohio	1	,,	1
Indiana	,,	,,	1
Mississipi	,,	1	,,
Louisiane	2	,,	1
Missouri	,,	1	,,
Illinois	,,	2	,,
Alabama	,,	2	,,
	20	21	5

Or, d'après les données que nous avons sur l'opinion dans ces états, nous avons lieu de croire que le sénateur du Mississipi et celui du Missouri, dont le vote est considéré ici comme incertain, se déclareront contre le bill. En outre, les relations politiques des deux sénateurs de l'Indiana, nous portent à croire qu'ils ne garderont pas non plus la neutralité, et qu'ils voteront contre le bill: il en résulterait alors une majorité de 4 voix pour le rejet. Une pareille décision réagirait violemment sur le commerce.

Nous donnons ci-après l'état des mortalités à Paris, occasionnées par le choléra. On observera que les décès qui ont eu lieu dans les hôpitaux militaires, du 15 au 23 avril, se trouvent compris avec ceux de la première colonne. Le nombre total des victimes s'élevait au 23, à *onze mille deux cent soixante quatre!* Le nombre des malades a dû être au moins de quarante mille!

CHOLERA A PARIS.

Etat des décès par le choléra à Paris, depuis l'invasion de la maladie jusqu'au 23 avril inclusivement.

Dates.	Décès dans les maisons particulières, déclarés aux mairies.	Dans les établissemens civils et les hôpitaux.	Dans les hôpitaux militaires.	TOTAUX.
Les derniers jours de mars,	33	56	10	99
1er. avril,	26	47	6	78
2 "	48	108	12	162
3 "	74	131	7	212
4 "	84	145	13	241
5 "	121	201	29	356
6 "	163	226	27	412
7 "	255	273	54	589
8 "	419	308	42	769
9 "	523	291	47	861
10 "	546	248	54	848
11 "	442	272	55	769
12 "	425	255	48	728
13 "	473	283	60	816
14 "	454	197	41	692
15 "	384	183	—	567
16 "	329	183	—	512
17 "	252	173	—	525
18 "	137	308	—	445
19 "	124	238	—	372
20 "	122	248	—	370
21 "	130	224	—	354
22 "	107	186	—	296
23 "	62	132	—	193
Totaux,	6489	4271	506	11264

AVENTURES D'UN MARIN.

La flotte anglaise croisait depuis un mois environ devant Cadix, quand l'amiral St. Vincent fut informé que *le Prince des Asturies*, galion chargé d'un immense trésor en espèces, était parti d'Amérique, et que le lieu de sa destination était la ville même devant laquelle nous nous étions établis en croisière. Mais, ce galion ayant appris l'état de blocus de Cadix, avait relâché à Santa-Crux, dans l'île de Ténériffe. Ces renseignemens suffirent pour engager l'amiral à tenter de se rendre maître du riche galion, et cette expédition paraissait d'autant plus facile qu'on nous présentait le lieu où s'était réfugié *le Prince des Asturies*, comme tout-à-fait hors d'état d'opposer une sérieuse résistance. Ce projet venait d'ailleurs on ne peut plus à-propos pour mettre fin à la triste monotonie de notre croisière; aussi la nouvelle de cette expédition fut accueillie avec enthousiasme, et à l'instant la joie la plus vive se répandit parmi tous les équipages; officiers et matelots, tous brûlaient du désir de faire partie de l'escadre qu'on allait diriger sur Santa Crux; déjà ils faisaient l'estimation de leur prise, et mille projets que l'or du galion les mettrait bientôt à même de réaliser, se formaient déjà pour l'avenir et enflammaient l'imagination des matelots. Les entreponts présentaient un tableau difficile à peindre, c'était de tous côtés des cris étourdissans, l'anxiété, l'impatience et le tumulte de gens occupés à se partager de riches dépouilles: mais, hélas! ces joyeuses scènes ne devaient point se réaliser.

Cependant le lord Saint Vincent avait confié l'exécution de son projet à Nelson, et l'escadre sous ses ordres se composa du *Theseus*, sur lequel l'amiral arbora son pavillon; du *Culloden* et du *Zealous*, tous trois vaisseaux de ligne; de *l'Emeraude*, de 44 canons; de *la Terpsichore*, de 36; du *Sea-Horse*, de 32, et du cutter *le Fox*, de 14 canons. Cette escadre s'était déjà mise en route trois jours avant l'arrivée de la frégate *Leander*, à bord de laquelle je me trouvais, et qui était allée à Lisbonne pour se ravitailler après une expédition difficile. Mais à peine fûmes-nous en vue, que l'amiral nous fit le signal de partir immédiatement pour Santa-Crux, et de rejoindre en grande hâte l'escadre de l'amiral Nelson. De crainte que ces signaux ne fussent pas suffisamment conçus de nous, et afin de donner à notre capitaine des instructions plus détaillées, le lord Saint Vincent nous envoya une lettre par un lieutenant. La joie et l'enthousiasme de l'équipage du *Leander* en apprenant le but de l'expédition ne peuvent se décrire; à l'instant on changea la direction du navire; en quelques minutes toutes les voiles, jusqu'aux bonnettes et aux royales furent déployées, et le vent ayant tout-à-coup fraichi, nous commençâmes à marcher avec rapidité.

Quelques jours après nous étions en vue du pic de Ténériffe, et bientôt nous aperçumes les trois vaisseaux de ligne de Nelson qui s'avançaient dans la rade. La veille les frégates avaient déjà tenté de débarquer pendant la nuit quelques hommes d'équipage, et l'on avait jeté l'ancre près du rivage, à l'est de Santa-Crux. Le débarquement s'était opéré avec succès, mais les fortifications furent jugées si nombreuses et les hauteurs tellement inaccessibles, que l'on commença à désespérer du succès. Les matelots remontèrent donc sur leurs embarcations, et effectuèrent leur retour sur nos navires sans accident fâcheux, et sans donner l'éveil aux sentinelles. Cependant notre escadre fut enfin aperçue; en un instant l'alarme se répandit dans la ville, et les difficultés de notre entreprise s'accrurent en proportion. Nelson avait son plan tout formé, et il était déterminé à ne point quitter ces parages sans avoir au moins donné aux Espagnols quelques preuves de l'audace des Anglais. On se disposa donc à donner l'assaut à la garnison de Santa Crux elle-même.

Dans l'après-midi où la frégate *Leander* avait opéré sa jonction avec l'escadre, tous les vaisseaux s'approchèrent de la côte, dans l'intention d'y jeter, à la faveur de la nuit, tous les hommes qui n'étaient pas nécessaires aux manœuvres des vaisseaux. Ces détachemens devaient s'approcher sans bruit de la place et tâcher de s'en emparer par surprise. Toutes les embarcations qui avaient suivi l'escadre furent mises en réquisition, et mille hommes d'équipage y montèrent avec quelques canons. Le cutter *le Fox* portant 200 matelots, serrés et cachés avec le plus grand soin, reçut l'ordre d'appuyer ces frêles embarcations. On eut soin de recommander aux matelots de ne point se montrer, de garder le plus grand silence et d'agir avec le moins de bruit possible. Par malheur, le temps fut très défavorable, car le vent fraîchit, et souleva d'énormes vagues qui menaçaient à chaque instant d'engloutir nos bateaux.

Cependant, vers onze heures du soir nos embarcations atteignirent la jetée, et, malgré l'obscurité de la nuit, malgré le plus grand silence, et quoique nos matelots opérassent leur débarquement sans bruit, nous fûmes découverts par les sentinelles. Alors eut lieu la scène la plus sublime que j'aie jamais vue: tout-à-coup au plus profond silence succéda le bruit étourdissant de toutes les cloches de la ville qui s'ébranlèrent en même temps; ces sons irréguliers et discordans retentirent au loin sur le rivage; au même moment un feu brillant fut vomi par plus de quarante pièces de canons, et forma un étonnant contraste avec la profonde nuit et le silence de mort qui régnaient un instant auparavant. Les sensations que j'éprouvai alors ne peuvent se décrire; dans cette situation c'est une sorte de l'enchantement. Nous entendions bien distinctement de notre navire le tumulte croissant à chaque instant sur la rive, le bruit des chariots et les clameurs confuses des hommes accourant sur les points les plus menacés, pendant que nous redoublions d'efforts sur mer, et que nous concentrions nos forces pour commencer l'attaque. *Le Leander* était chargé de touer *le Fox*, et telle était notre anxiété de voir ce cutter opérer son débarquement, que nous étant trop rapprochés de la côte, nous étions sous le feu des batteries ennemies, et nous essuyions une terrible canonnade, quand tout à coup une grêle de boulets tombe sur *le Fox*, le coula à fond presque immédiatement, et la moitié de nos braves camarades qui étaient sur ce cutter périrent dans les flots.

Cependant le détachement conduit par l'amiral Nelson en personne avait atteint la jetée, et la plupart des soldats avaient déjà débarqué sous le feu terrible de la forteresse. L'amiral lui-même, s'élançant de son bateau, avait déjà mis pied à terre, et au moment où il tirait son épée hors du fourreau, une balle lui fracassa le bras droit. "Oh! Freemantle! s'écria-t-il en se sentant blessé, j'ai perdu mon bras!" Nelson fut immédiatement porté à bord de son vaisseau, et l'amputation du bras fut faite sur le champ. Le bruit qui courut alors en Angleterre, que l'amiral avait écrit ses dépêches de la main gauche la nuit même où il fut blessé, est tout-à-fait inexact; Nelson n'écrivit ses dépêches que trois jours après l'événement.

A toutes ces pertes, il faut ajouter encore celle d'un bateau et de huit hommes qui le montaient, et néanmoins nos braves compagnons n'abandonnèrent point la partie. Ils s'élancèrent audacieusement sur la jetée, et l'emportèrent d'assaut, malgré une forte canonnade et un terrible feu de mousqueterie de quatre cents hommes de la garnison; mais nous perdîmes beaucoup de monde dans ce combat; le brave capitaine Brown et son lieutenant tombèrent des premiers, frappés de coups mortels. Un autre détachement parvint à mettre pied à terre vers le sud de la citadelle; mais les ennemis qu'ils avaient en face étant en nombre trop considérable, ces soldats durent renoncer à leur projet d'emporter d'assaut les fortifications, et ils se dirigèrent vers un monastère, espérant rencontrer en chemin le détachement commandé par l'amiral Nelson. Trompés dans leurs espérances ils eurent non seulement le courage de se défendre contre des forces très supérieures, mais ils osèrent même sommer la garnison de se rendre.

Après avoir résisté jusqu'au point du jour, ils furent obligés de faire des propositions de paix, et le capitaine Hood, choisi comme négociateur, stipula que tout le détachement pourrait s'embarquer sans être aucunement inquiété par les canons de la forteresse. Heureux de se voir délivrés de pareils hôtes, le commandant de la garnison consentit à tout ce qu'on voulut, et allant même au-delà de qui avait été stipulé, il nous fournit tous les moyens en son pouvoir pour nous aider à rejoindre nos vaisseaux, et nous donna en abondance du vin et toutes sortes de provisions. Notre ennemi eut même la générosité de recevoir dans les hôpitaux de la ville les Anglais qui avaient été blessés, leur fit donner tous les soins que réclamait leur état, et il permit à l'escadre de s'approvisionner dans les marchés de tous les objets qui manquaient à bord, observant avec fidélité ce principe de sa religion: "Si son ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne lui à boire." Mais, helas! nos rêves brillans s'étaient évanouis, et les tristes résultats de cette fatale expédition étaient seuls sous nos yeux.

Il ne nous restait plus qu'à rendre les derniers devoirs à nos infortunés compagnons. La dépouille mortelle du brave Richard Brown, capitaine de *la Terpsichore* et celle de son premier lieutenant, nous furent rendues par les Espagnols, qui voulant payer leur tribut à la mémoire de ces deux guerriers, avaient mis leurs corps sur un de leurs bateaux, et étaient venus nous les apporter. On fit aussitôt les préparatifs de leurs funérailles. La scène fut des plus touchantes. L'Océan allait devenir le tombeau du brave capitaine et de son digne lieutenant, pour lesquels, suivant le témoignage de Nelson lui-même, les portes de l'abbaye de Westminster auraient dû s'ouvrir. Quelque peu habitués que soient les matelots anglais à s'émouvoir aux doux sentimens, tous les visages portaient l'empreinte de la plus vive douleur, et l'on vit plus d'une larme furtive couler dans cette triste circonstance. Tout l'équipage, les mains jointes et dans un profond recueillement, assistait à cette solennelle cérémonie. Les restes des deux guerriers étaient étendus sur le tillac; on mit dans les cercueils plusieurs boulets de gros calibre, pour qu'ils fussent entraînés plus vite au fond de la mer.

Pendant que le capitaine Thompson lisait les prières des funérailles, il se fit un religieux silence, et rien ne saurait donner une idée de cette scène, quand les deux cercueils furent descendus dans l'Océan, au moment où le capitaine Thompson prononçait ces paroles qui terminent les prières pour le service funèbre des hommes qui meurent en mer: "Nous confions leurs restes à l'Océan pour qu'ils se corrompent, en attendant le jour de la résurrection et la vie future que nous accordera Jésus-Christ notre Sauveur, qui à son arrivée changera notre vil corps, afin que nous ressemblions à lui en tout point, suivant le pouvoir qu'il a de faire toutes choses semblables à sa glorieuse nature."

Une scène d'un caractère bien différent devait bientôt attirer notre attention. Peu de temps après notre retour devant Cadix, tous les capitaines de vaisseaux furent convoqués sur le vaisseau amiral. Il s'agissait de former une cour martiale pour juger un cas d'insurrection qui avait été concerté à bord d'un des navires qui faisaient partie de l'expédition de Santa-Crux. Le bosseman de la frégate *l'Emeraude*, voulant se venger d'une injure réelle ou supposée qu'il avait reçue du capitaine ou des officiers, avait gagné une partie de l'équipage, et tramé un complot contre la vie de ses chefs. La conspiration était sur le point d'éclater, quand un heureux incident vint prévenir les sanguinaires projets du bosseman. Un homme celui ci s'entretenait à voix basse avec un des conjurés, un matelot qui se trouvait près d'eux sans qu'ils pussent l'apercevoir entendit le bosseman qui disait: "Je vous le déclare, Robert, la nuit sera sanglante." Le matelot, effrayé de ces paroles, fit sur le champ demander une entrevue au capitaine, et lui rapporta ce qu'il avait entendu, en ajoutant d'autres particularités qui lui avaient fait soupçonner que quelque noir complot se tramait à bord. L'ordre fut à l'instant donné d'arrêter le bosseman; des armes furent trouvées sur sa personne et dans ses effets, et d'autres circonstances ne laissèrent plus de doute sur les sinistres projets qu'il avait conçus. Il fut immédiatement mis aux fers, et peu de jours après on rejoignit la flotte.

La culpabilité du bosseman était évidente, et la cour martiale le condamna à être pendu. Le troisième jour, qui avait été marqué pour l'exécution de la fatale sentence, le drapeau noir avait été arboré dès le matin au grand mât de hune, et les hommes d'équipage, montés sur des cutters, avaient reçu l'ordre de venir entourer la frégate *l'Emeraude*, afin d'être témoins du châtiment du coupable. On avait fixé une poulie à la plus haute vergue du mât de misaine, et une plateforme avait été dressée pour cette occasion sur le gaillard d'avant. Cependant l'heure de l'exécution ayant sonné, le bosseman, débarrassé de ses fers, les mains liées derrière le dos, parut sur le pont de *l'Emeraude*. C'était un homme d'une haute taille et de très-bonne mine, et tout le temps que durèrent les apprêts du supplice, son courage ne l'abandonna pas un instant. Il se comporta comme il convenait à un homme de cœur, il reconnut la justice de l'arrêt qui le condamnait, et dit qu'il espérait que le juge suprême lui accorderait le pardon de ses fautes.

Cette scène fut très touchante, et elle fit naître en nous les plus pénibles sensations. Une immense quantité de bateaux remplie de matelots, muets et immobiles, formait un plan demi-circulaire autour de l'avant de *l'Emeraude*; et plus loin en mer étaient les vaisseaux de lignes dont les ponts étaient couverts d'officiers et de soldats attendant avec anxiété le signal du supplice. Toute cette foule avait les yeux fixés sur l'échafaud et sur le condamné; à ses côtés on voyait un individu lisant les prières des morts. Bientôt un énorme bonnet couvrit la tête du malheureux; la corde fatale, passée à travers la poulie, étreignit son cou. Le lecteur continua toujours ses prières. Le canon du sabord qui se trouvait tout juste sous l'échafaud donna le signal, et au milieu de la fumée le malheureux fut rapidement enlevé à la vergue où nous le vîmes accroché quand la fumée se fut un peu dissipée. Une heure après on le descendit sur le pont, on l'enveloppa d'un hamac et d'une couverture, puis on le mit dans une petite embarcation, et on le porta à environ huit milles en mer, loin de l'ancrage de la flotte, et là on précipita le cadavre dans l'Océan.

(*Blackwood's Magazine.*)

Le navire **EDW. BONNAFFE** est en déchargement en face du poteau No. 42. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises.
14 juin

Le navire **MOGUL**, capitaine Hale, est en déchargement en face de la Place. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 14 j.

TOILES DE COTON ET DE RUSSIE.—115 balles coton écru, 4-4, bonne qualité; 75 balles dito; 8 dito 40 pouces, blanc; 5 balles coton rayé; 60 balles toile de Russie écrue et à dégat, et 18 balles do. blanche, ayant droit au drawback.
11 juin LINCOLN & GREEN.

PORT DE LA NLLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Eleanor, Chils, Liverpool, R D Shepherd & Co
Brick Com. Barry, Ross, Marseille, B Booth & Co
Brick Mary Cole, Small, Philadelphie, L H Gale
Golt. Matamoros, Moyes, Rio Grande, G Wilbor
Golt. Isabella, Vincent, Mobile, T Toby

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, ayant mis en mer le navire Harriet et le brick Socorro. Il a amené dans le port, le navire Archer et le brick Wm. Henry. Passé en rivière, montent, bricks Pioneer et Leander, et la golt. Warrington.
Navire Archer, Cole, de Philadelphie.
Brick Wm. Henry, Johnson, de Philadelphie.
Bateau à vap. Tobacco Plant, Wood, de Smithland.
Bateau à vap. Vermillon, Delahoussaye, Vermillon

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 17 juin 1832,
Représentation des Amateurs au bénéfice de M. Alfred et de Mme. Chollet.
Elle sera composée de
LE FANATISME,
OU MAHOMET LE PROPHETE,
Tragédie de Voltaire; suivie du 3me. acte de
MARIE-STUART.
Le spectacle sera terminé par
MICHEL ET CHRISTINE,
Vaudeville en un acte, de MM. Scribe et Dupin.
Entre la première et la seconde pièce, M. ALFRED chantera le grand air de Tithikan.
Le spectacle commencera à 7½ heures précises.

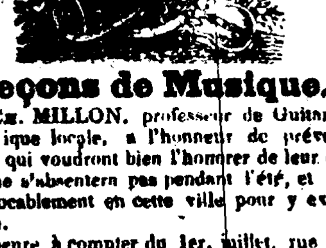

Leçons de Musique.

MR. CH. MILLON, professeur de Guitarre et de Musique locale, a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il ne s'absentera pas pendant l'été, et qu'il est fixé irrévocablement en cette ville pour y exercer sa profession.
Sa demeure, à compter du 1er. juillet, rue Royale, No. 244, et maintenant rue St. Pierre, No. 127.
15 juin—5, 3ps

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, en débarquement du navire Mogul, de Boston:
10 barils Maquereaux No. 1.
10 do. do. 2,
50 do. do. 3,
15 demi-do. do. 1,
10 do. do. 2, de 48 livres,
100 caisses Savon No. 1, de Blake & Jackson,
250 do. do. de 20 liv.
26 sacs Poivre de Sumatra,
400 rames de grand Papier à enveloppe.
C. OGER & Co.
15 juin rue Toulouse, No. 17.

VIN en caisses, du célèbre cru Gruau Larose, à vendre par
15 juin J. MAGER.

CAFÉ, 300 sacs café de la Havane, à vendre par
15 juin J. MAGER.

CORDES D'EMBALLAGE, Toiles d'emballage, et Pierres à filtrer, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
15 juin rue Royale, No. 117.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

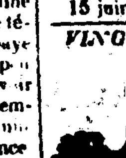

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Neck et Ben.
NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.
BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.
Ils ont été vus près du Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 15 juin—

Robert Lewis vs. Cuningham & Mosley.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, deux Drays, trois Charrettes, deux Chevaux et un Mulet, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 juin L. DAUNOY, marshal.

P. Pulliam vs. D. Kokernot et autres.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 27 juin, à 5 heures, au coin des rues St. Louis et de la Levée, une quantité de Marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.
15 juin. L. DAUNOY, marshal.

W. Tibbetts vs. le bateau-à-vapeur Atlas, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 13 juillet prochain, à midi, à la Bourse au coin des rues St. Louis et de Chartres, le bateau-à-vapeur **ATLAS**, avec ses agrès, appareaux et ameublement, saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 juin L. DAUNOY, marshal.

Samedi prochain!
Aura lieu le tirage de la 14ème. classe de la Loterie
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.
GROS LOT.
10,000 PIASTRES.
PRIX DES BILLETS: Entier $4; demi $2; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
13 juin rue St. Philippe, No. 11.

CAFÉ DE LA HAVANE, de la première qualité, à vendre par
14 juin—4 AND. LOCKHART & Co.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de F. P. DUCONGÉ,
14 juin rue de Chartres.

ON a besoin d'une ouvrière et d'une apprentie en modes. S'adresser chez Mme. Bridot, encoignure Royale et St. Louis. 14 juin—4

AVIS.—Cinq ou six messieurs peuvent se procurer une pension dans une famille française, en s'adressant au No. 46, rue Bourbon.
14 juin—3p—

UN étranger arrivé depuis quelques temps dans cette ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a en sa possession un **REMEDE** très-efficace pour guérir le **RHUMATISME**, qu'il vend à un prix très-modéré.
Il invite les personnes que cela peut concerner, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, si on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui ont déjà été guéries par son remède. S'adresser rue St.-Pierre, No. 158.
12 juin—1m

RECEMMENT reçu.—Un nouveau supplément de Livres anglais et de Musiques, à vendre par E. JOHNS & Co. rue de Chartres, No. 118
12 juin et encoignure Commune et Camp.

LES soussignés offrent à vendre, à très-bon compte, à leur terrain de bois de charpente, au Bassin Carondelet:
50,000 pieds Planches de Cypre,
25,000 dito Bois assortis, do.
25,000 dito Chevrons, do.
100,000 dito Planches de Pin.
Ils préviennent en même temps MM. les entrepreneurs qu'ayant pris des arrangemens avec les propriétaires des moulins de l'autre bord du lac, ainsi que ceux sur le fleuve, ils trouveront constamment à l'avenir de ces deux espèces de bois.
12 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

LES soussignés auraient besoin d'une douzaine d'Irlandais, pour fouiller un canal de vingt pieds de largeur, quatre de profondeur, sur une longueur de six arpents. Ceux qui désireront entreprendre l'ouvrage, sont priés de s'adresser à leur bureau, rue Royale, No. 105.
8 juin THEODORE NICOLET & Co.

ON desire prendre, dans un magasin de détail, un jeune homme d'une quinzaine d'années. S'adresser par une lettre laissée à la poste, à la boîte No. 366.
8 juin

POUR [illegible] ET LES ATTAKAPAS, Et les ports intermédiaires.
Le beau bateau à vapeur **VERMILLION**, capt. de la Houssaye, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports sus-dits, dimanche, 17 juin, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO.
15 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 38.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le bateau à vapeur **LOUISIANA**, capit. Maynard, commencera à charger lundi. Ayant la majeure partie de son chargement engagée, il partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à TOURNE & BECKWITH.
26 mai Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le superbe bateau-à-vapeur, de première classe, **PHILADELPHIA**, capit. Pennywit, partira sous peu, ayant une partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à STETSON & AVERY.
23 mai

POUR LE HAVRE.
Le beau brick **CARROLL**, capitaine Cox, peut prendre à fret environ 30 boucauts de tabac et environ 100 balles de coton. S'adresser de suite à
15 juin THEOD. NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE,
Le navire français **MARTINIQUAIS**, capitaine Duporteau. Pour fret, s'adresser à bord, ou à
15 juin J. MAGER.

POUR TAMPICO, [PREMIER BATIMENT.]
La goëlette fine voilière, **TWO-BROTHERS**, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Harper, partira positivement samedi prochain et peut recevoir encore du fret et quelques passagers, qui seront commodément logés. S'adresser au capitaine à bord, ou à
14 juin—3 BENJ. BOOTH & Co.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot **EDWARD BONNAFFE**, capitaine Campbell, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
SAM. C. BELL,
14 juin rue du Canal, No. 81.

POUR LA HAVANE.
La goëlette espagnole **MONTANESA**, capitaine Monllor, ayant la moitié de son chargement engagée, partira vendredi, 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOSE PRATTS,
14 juin rue Ste. Anne, No. 52.

POUR NEW-YORK ET LIVERPOOL.
Devant partir le 24 du présent.—(*Ligne de paquebots entre la Louisiane et New-York.*)
Le beau navire neuf **HUNTSVILLE**, capitaine Stoddard, commencera à charger demain, et partira comme dessus. Ce navire prendra du fret pour Liverpool seulement, et s'arrêtera à New-York pour débarquer les passagers; il ne restera que deux jours dans ce dernier port. Les passagers pour Liverpool ne peuvent trouver une occasion plus favorable. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à FOSTER & HUTTON,
12 juin rue du Canal, No. 87.

A FRETER.
Le beau brick, fin voilier, **ORION**, doublé et chevillé en cuivre, du port de 800 boucauts de tabac; il a été réparé à neuf, et a tout ce qui lui faut pour entreprendre un voyage. Pour les conditions, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.
12 juin rue Bienville, No. 80.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick fin voilier, **AJAX**, capit. Rollins, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à
9 juin J. W. ZACHARIE & Co.

POUR MARSEILLE.
Le brick, A 1, **LATONA**, capitaine S. Snow, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à LAUVE & BENEDICT,
7 juin rue de la Commune, No. 88

POUR TAMPICO.
La belle goëlette neuve **BONITA**, capit. Taylor, partira le 7 du courant. Pour fret de quelques barils, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser rue Royale, ou à
5 juin TUYES & Co.

POUR LIVERPOOL.
Le navire A 1 **CALUMET**, capitaine Osgood, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou bien à
5 juin. LINCOLN & GREEN.

LANCIERS D'ORLÉANS,

La compagnie montera à cheval dimanche, 17 du courant, à 5½ heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement.—Equipement complet, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine commandant,
Lecourt de Billot, maréchal-des-logis chef.
13 juin

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.
14ME. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 16 juin.
GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS
Billet Entier............ $ 4
Demi Billet............ 2
Quart de Billet......... 1
Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
11 juin J. B. FAGET, *Directeur.*

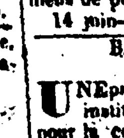

IL a été conduit chez le syndic de la 3me. section de la paroisse St.-Bernard, un CHEVAL américain, de couleur bai brun, sans étampe, ayant une étoile au front; il est marqué du collier et a aussi des écorchures provenant de la selette; ses quatre pieds sont ferrés. Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 1er. juillet prochain, il sera le dit jour vendu à l'encan, à l'heure de midi, conformément aux réglemens de police. P. JORDA,
14 juin—3 syndic.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE, 9 juin 1832.
UNE prime de deux-cents piastres est offerte par cette institution à celui qui fournira le meilleur plan pour la construction d'une Maison de Banque. Les soumissions seront reçues jusqu'au 13 juillet prochain.
Par ordre de la direction.
J. B. PERRAULT, *Caissier.*
Pour plus amples informations, s'adresser à la Banque. 11 juin.

Bureau de la Presse-à-coton à vapeur, Nlle.-Orléans, 6 juin 1832.
LES actionnaires de cette institution sont avertis par le présent que par une résolution du Bureau des Directeurs, le fond capital de la Compagnie sera augmenté de cent-mille piastres, c'est-à-dire, de deux cents actions de 500 piastres chaque. Les souscriptions seront reçues par le Secrétaire, au Bureau de la Compagnie, du lundi, 11 du courant, au mercredi 20, inclusivement, entre 10 heures du matin et 3 de l'après-midi, durant lequel temps les actionnaires actuels seront seuls admis à souscrire.
Par ordre de la direction.
8 juin WM. HUDSON, secrétaire

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
VENDREDI, 15 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera positivement vendu dans le magasin d'encan rue Toulouse, pour terminer un compte, 96 barils VIN de Malaga, formant le reste de la vente faite chez M. Wm. Nott & Co., et 30 barils VIN de Madère. On annoncera les conditions.
14 juin

PAR T. MOSSY.
MARDI, 19 du courant, à midi et demi, à son magasin d'encan, rue Toulouse, une quantité de chassis avec leurs vitres; portes à 6 et 8 panneaux des pontoresses-fortes; une porte en fer battu pour caveau; 10 balcons en fer. Le tout est neuf et du meilleur travail, et mérite l'attention des constructeurs.
14 juin.

AVIS.—Etant obligé de faire un voyage en France pour la santé de ma femme, et à l'effet de régler la dissolution de société avec M. Casson, qui ne se trouve pas assez expert dans l'art de distiller les liqueurs pour continuer ce genre d'affaires, nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux personnes qui n'ont cessé de nous donner des marques de leur confiance, pour lesquelles nous éprouvons la plus vive reconnaissance, que nous avons vendu notre établissement à Mr. H. B. Pontoire, qui en a la direction depuis deux ans, et nous le recommandons à nos pratiques, étant persuadés qu'il se rendra digne de leur encouragement.
13 juin—6 COUDRAY & Co.

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu mardi, 19 du courant, à midi, à la Bourse, les **ESCLAVES** suivants attachés au dit établissement; savoir:
Eliza, négresse créole, âgée d'environ 22 ans, bonne servante de maison, active, industrieuse, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, entendue à faire des sirops et liqueurs; Manuel, âgé d'environ 8 ans, joli petit mulâtre créole; Azie, mulâtre âgé d'environ 21 ans, actif, industrieux, bon détaillant, employé depuis 5 ans à conduire une charrette pour vendre des sirops, &c. Il s'entend à distiller; Mary, bonne servante, industrieuse; sachant travailler à la manufacture; elle est un peu cuisinière; James, âgé d'environ 21 ans, actif, industrieux, très-robuste et bien entendu à manufacturer et à distiller. Ces trois derniers esclaves sont employés depuis 5 ans dans cet établissement, et sont tous acclimatés et en bonne santé.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à [illegible] fait paiement. 13 [illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu samedi, 15 du cour[illegible] Bourse, les esclaves suivants: [illegible] depuis plusieurs années dans [illegible] elle est cuisinière, blanch[illegible] de maison, garantie; ave[illegible] âgé de 8 ans et demi, [illegible] de 8 mois, tous en bonne [illegible]
Conditions: [illegible] billet endossé à satisfaction [illegible] jusqu'à parfait paiement.
13 juin.

[illegible] ISAAC L. M'COY.
SAMEDI [illegible] 16 juin, à midi, il sera vendu à la Bourse, l'esclave PARRY, âgé de 15 ans, étant depuis plusieurs années dans le pays; il est excellent sujet, pleinement garanti. Il est accoutumé à travailler aux imprimeries. Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 juin

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St.-Bernard, le samedi 16 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, **UNE TERRE** située dans la paroisse St.-Bernard, face à la rive droite du Bayou-aux-Bœufs, dépendant de la succession de feu Jean-Balthazard Enoul Livaudais, mesurant un demi arpent de face, sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est bornée, dans le haut, par l'habitation de M. Etienne Veillon, et dans le bas par celle de M. Ch. Dumouchel. Il y a sur la dite terre, une maison en bois, de six appartemens, une cuisine, un magasin de dépôt, un four, et d'autres bâtisses.
Conditions: La terre ne sera livrable qu'au mois de décembre prochain, et est vendue à un an de terme, en billet endossé à la satisfaction des héritiers, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
12 mai—25, 1ps

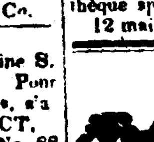

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, un Nègre nommé ANTHONY, âgé d'environ 18 à 19 ans, se disant appartenir à M. Doussant, demeurant à la paroisse St. Charles. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.
Paroisse Jefferson, 11 juin 1832.
JACQUES CHARBONNET,
12 juin shérif.

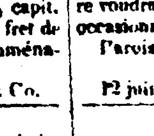

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, le 5 juin courant, le nègre HENRY, se disant appartenir à M. Gibson. Il est marqué de la petite vérole. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.
Paroisse Jefferson, 7 juin 1832.
JACQUES CHARBONNET,
11 juin shérif.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. P. BOUGENÉL a transporté son atelier de **SELLERIE** de la rue Conti à la rue Condé, No. 23, près la rue Ste. Anne, où comme par le passé, il fera tout ce qui dépendra de lui pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
7 mai—2m.

CHIGÉ,
MAITRE-BOTTIER,
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il a reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, une grande quantité de **CUIRS**, d'une des premières manufactures de Paris, ainsi que des Tiges grises pour bottes et souliers d'été. Il ose espérer que tous ceux qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, continueront à lui accorder la même confiance qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus, par les soins et l'exactitude qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites.
16 mai—1m

A LOUER *pour le 15 de ce mois,*
Cette jolie **MAISON A ETAGE** située rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine; elle est très-commode pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou au bureau de cette feuille. 2 juin—10

A LOUER,
Une petite MAISON à étage, bâtie sur un vaste terrain, à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Bourgogne, convenable pour une petite famille. S'adresser à G. Montamat, rue Ste.-Anne, No. 51.
1er. juin—

MAISON A LOUER.
PROPRIÉTÉ située entre la Presse à Coton de la Levée et le faubourg Marigny; elle est face au fleuve.—Il y a un parterre, une cour spacieuse, et des chambres à domestiques à étage. S'adresser à Félix Forstall, ou à Adolphe Durel au Bassin.
30 mai.—6.

RECEMMENT reçu.—22 caisses GRAND VIN Château Lafitte,
5 balles Indienne,
2 caisses Schalls,
1 balle Robes, ayant droit au drawback.
1 do. do. suisse,
200 douz. Pullicates
En magasin:
52 boucauts et 32 caisses Sucre, 1ère. qualité, à vendre par
9 juin THEODORE NICOLET & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAME PERREZ a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de prendre un nouvel établissement pour continuer à y tenir pension privée dans la rue de Chartres, No. 173, en face de la rue Jefferson. Ce local étant très vaste et bien situé, elle le disposera pour y recevoir convenablement les dames et pour donner toutes les commodités possibles aux personnes respectables qui voudront bien la favoriser de leurs préférence. L'on pourra aussi trouver chez elle à déjeûner et à dîner, à table d'hôte, à un prix modéré pour chaque repas. 4 juin—1m

RAISIN ET VIN.—100 caisses Raisin muscat, et 14 quarts de barriques Vin blanc de Marseille, ainsi que 250 caisses Vin rouge, à vendre par SAM. C. BELL,
11 juin rue du Canal, No. 81.

A VENDRE.—Une superbe PEAU DE TIGRE. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
14 juin—